



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAVOIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2018-146

PUBLIÉ LE 5 DÉCEMBRE 2018

Sommaire

74_DDFIP_Direction départementale des finances publiques de Haute-Savoie

74-2018-12-04-001 - Arrêté n°2018_0073 relatif à la fermeture au public du CDIF

Bonneville (1 page)

Page 3

74_DDFIP_Direction départementale des finances
publiques de Haute-Savoie

74-2018-12-04-001

Arrêté n°2018_0073 relatif à la fermeture au public du
CDIF Bonneville

**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE LA HAUTE-SAVOIE**

18, RUE DE LA GARE
BP 330
74008 ANNECY CEDEX

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public
des services de la direction départementale des finances publiques de la Haute Savoie.**

L'administrateur général des Finances publiques, directeur départemental des Finances publiques
de la Haute-Savoie,

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de
l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à
l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances
publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale
des Finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRHB/BOA/2017_048 du 29 septembre 2017 portant délégation de
signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction
départementale des Finances publiques de la Haute Savoie ;

ARRETE

Article 1 – Le centre des impôts fonciers de Bonneville de la direction départementale des Finances
publiques de la Haute Savoie sera fermé au public les jeudis 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre et 27
décembre 2018, ainsi que le vendredi 28 décembre 2018, le mercredi 2 janvier et le jeudi 3 janvier 2019.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans
les locaux des services visés à l'article 1^{er}.

A Annecy, le 4 décembre 2018

Par délégation du préfet,

L'administrateur général des Finances publiques,
directeur départemental des Finances publiques de la Haute-Savoie,

Philippe LÉVIN

